

La justice brade les viols ! Salim, 17 viols = 6 mois de taule par victime !!!

écrit par Jacques Martinez | 31 mars 2024



□ **Allez ! Messieurs, violez à tour de bras ou d'un autre membre ! C'est la fête ! La justice a ouvert sa période de soldes !** Mais il ne vous faudra pas vous contenter d'un seul viol, là vous risquez de prendre le maximum même si le maximum est déjà un prix d'ami puisque vous n'aurez à régler une note de... je dis bien au maximum, d'à peine 15 ans si vous violez « normalement » c'est-à-dire selon une « banale » agression, si vous ne faites « que » violer votre victime c'est-à-dire si vous vous « contentez » de pratiquer sur elle une pénétration ou même plusieurs, la justice n'est pas regardante sur le nombre de pénétrations qu'il s'agisse d'une action sur une seule personne ou sur plusieurs, 17 comme pour le « violeur de Tinder », oui, du nom du site sur lequel il prenait ses rendez-vous au cours desquels il violait ses victimes... Et cela même pendant sa remise en liberté avant son procès : je ne comprends pas que, dans un tel cas, il n'ait pas été reconnu « malade... psychiatrique » ! □

Donc pour 17 viols aggravés parce qu'il utilisait de la drogue pour endormir ses victimes, les juges ont été cléments pour ce « violeur de Tinder ». Non, non, n'attendez pas de moi, comme l'ont fait de rares, très, très rares organes de presse, de donner, outre son prénom Salim, son nom Berrada et encore moins sa nationalité unique Marocaine puisqu'il n'est pas binational Français. Non, ce ne serait pas correct pour ce photographe de 38 ans si durement condamné. Donc veuillez m'en excuser, je resterai sur le « violeur de Tinder » (voir RR du 12 mars 2024, article que j'avais intitulé : □« [Grâce au surnom « le violeur de Tinder », l'accusé tombe dans... l'anonymat !](#) »).

□ **Donc, compte tenu de la période des soldes lancée par notre si clémente justice, pour les violeurs en puissance, donc les violeurs si impuissants à mener une vie sans... violence,**

cette justice vient de vous donner, Messieurs surtout venus d'ailleurs, l'autorisation de ne point vous restreindre à une seule pénétration ! En effet, pour la peine -voyez Salim Berrada... euh, pardon, « le violeur de Tinder »- elle sera la même que pour une seule pénétration. ☐Et puis, vous avez le choix quel que soit l'endroit du corps, là également, l'un n'est pas plus puni qu'un autre !!! Je vous le dis et vous l'écrivez : **l'État de droit a élaboré et voté des droits au quasi seul bénéfice du... criminel ! Pas de ses victimes !**

Aux États-Unis, c'est incroyable combien ils sont peu à l'écoute des criminels, au point que les juges outre-Atlantique sont un peu demeurés : rendez-vous compte, un exemple incroyable, quand ils prononcent une réclusion à perpétuité, ils la font appliquer à perpétuité !

L'État de droit en France prononce la perpétuité mais une perpétuité au maximum de... 30 ans ! À croire que les juges en France ne connaissent pas le sens des mots qu'ils prononcent ! Selon le Petit Robert, « à perpétuité », c'est « pour toujours. » Pour les juges, « pour toujours », cela signifie « 30 ans » !!!

☐Aux États-Unis, les juges, eux, vont même, si leur « client » est reconnu coupable de 3 assassinats, jusqu'à le condamner -INCROYABLE !- à « 3 condamnations à perpétuité... » avec cette précision aberrante -pour les juges français- : «... consécutives » ! Mais au moins aux États-Unis, chacune des trois familles de victimes a « sa » perpétuité pour « son » proche assassiné ! ☐En France, c'est... chaque famille n'a qu'une parcelle de la condamnation comme les 17 victimes de viols par Sal... euh, « le violeur...etc » n'ont eu qu'un 17ème des 18 ans, ou plus exactement qu'un 17ème des moins de 10 ans qu'en principe il fera s'il n'est pas, dans à peine quelques années, transféré discrètement dans son pays le Maro... euh... son pays outre Méditerranée.

J'admire jusqu'où peuvent aller les juges américains. Ce

que, jamais, ne feront nos « si dignes » juges français. Jamais ils ne se prêteront à condamner d'emblée à la perpétuité réelle le pire des tueurs en série car « tout condamné a droit à la réhabilitation ! » Mais de qui se moquent-ils : la ou les victimes d'assassinats ont peu de chance de bénéficier d'une réhabilitation, c'est-à-dire pour elles, d'une résurrection même en ce dimanche de... Pâques ! Non, les juges français ne se prêteront jamais à une implacable sentence tant ils sont attentifs à la réinsertion de tout condamné même si en le relâchant celui-ci risque fort de recommencer, les familles des juges ne risquant nullement de se retrouver voisins de leur... « libéré pour bonne conduite », sous-entendu « bonne conduite en détention » peu importe le nombre de personnes assassinées ou violées avant sa « bonne conduite en détention » ! Voir combien d'associations féministes vont protester contre les juges qui ont accordé de très larges circonstances atténuantes -comme si des circonstances atténuantes pouvaient être accordées pour 17 viols... Un ou 2, on peut croire que le mec n'avait pas bien compris le refus de la ou les victimes mais... 17 !!! De qui se moque la justice ?

Il faut dire qu'en France, surtout en matière de viols, on cumule les peines c'est-à-dire que le récidiviste viole une femme ou 100, c'est le même tarif : celui d'un seul viol ! 15 ans ! 18 ans dans les cas extrêmes dont la drogue comme avec S..., le M... !

Puisque, en France, c'est la peine la plus lourde qui « efface » toutes les autres peines : si le criminel est condamné à 1 an de détention pour vol à la roulotte, à 5 ans pour escroquerie, à 8 ans pour agression armée, à 15 ans après 10 viols, donc avec un total de $1+5+8+15 = 29$ ans, tout est noyé, dilué, complètement dissouts dans les 15 ans pour viols, les autres passent en perte et profit, « perte » pour les victimes et la justice et « profit » pour le

criminel !

Et en cas de « bonne conduite en détention », il s'en tirera avec un séjour sous les verrous de moins de 10 ans...

□Ah, il est bien, l'État de droit que l'on nous rabâche à longueur de journée ! Oui, il est bien cet État de droit mais uniquement pour les hors la loi, du plus petit des délinquants au pire des criminels dont Jean-Claude Romand, assassin de ses deux enfants en bas-âge, de son épouse puis, après leur avoir rendu visite et déjeuner tranquillement avec eux, de ses parents et leur... chien ! □Six mois avant la remise en liberté de ce quintuple assassin au bout de 22 ans à peine -malgré sa condamnation à perpétuité : merci la justice post Badinter-, j'avais tenté d'alerter les Français -comme ce fut fait, peu avant, avec succès en Belgique pour le maintien en détention d'un pédophile, le « célèbre » Marc Dutroux- mais je n'avais pas trouvé de site acceptant mon texte (ci-joint, le texte envoyé à Boulevard Voltaire : « **COMME « DUTROUX », □LAISSONS CE ROMAND FERMÉ ET CROUPIR !** »). Je crains que pour Sali... euh le « violeur de Tinder », il ne soit rapidement de retour au Maro... euh, outre-Merd'iterranée (cela dit, je le précise : j'adore la Méditerranée dont la rive sud m'a vu naître...) et que là-bas, il trouve un autre site de rencontres et n'agresse nombre de touristes dans ce pays si couru par les... Françaises et que son surnom ne change qu'en « le violeur de... » Suivi du nom du nouveau site devenu son terrain de chasse...

À quand, en France, une justice en faveur des victimes. Ce n'est pas pour demain tant que cette justice sera « ministrée » par un avocat se permettant de réprimander des... juges !!! □□

Jacques MARTINEZ, journaliste, □à RTL, de stagiaire à chef d'édition des informations de nuit (1967-2001), pigiste à l'AFP, le FIGARO, le PARISIEN...